

RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

-Pour des raisons de sécurité, le public n'est pas autorisé à rester lors des heures de cours.

-Des baskets propres pour danser sont exigées.

-Une année commencée ne peut être remboursée sauf dans le cas suivant : un problème de santé justifiant l'arrêt via une attestation du médecin.

-Paiement des cours : 165€ pour l'année

- Paiement en ligne via HelloAsso en une fois, 3 fois (première échéance le jour de l'inscription puis le 5 novembre et le 5 décembre) ou en 10 fois (première échéance le jour de l'inscription puis tous les 5 du mois, d'octobre à juin).
- Paiement par chèque(s) à l'ordre de M DANSE 61 en une fois, 3 fois (3 chèques de 55€) ou en 5 fois (5 chèques de 33€). Tous les chèques doivent être remis en même temps au professeur de danse (n'hésitez pas à préciser au dos de chaque chèque la date d'encaissement souhaitée).
- Paiement en espèces en une fois.

Une réduction de 20€ sera appliquée à partir de deux personnes du même foyer. Pour les paiements en ligne merci d'appliquer le code promo :
FAMILLE2

Les bons CAF, le pass culture et les bons MSA sont acceptés.

Le règlement des cours est à établir au plus tard le 15 octobre 2025.

En cas de retard de paiement un mail d'alerte sera envoyé. Dans le cas où le paiement ne serait pas effectué dans les 15 jours suivant la réception de ce mail, l'élève ne sera plus accepté dans les cours tant que le paiement ne sera pas effectué.

-Une participation de 5€ pour les frais des costumes sera demandée en cours d'année pour les élèves qui participent au spectacle de danse.

-Droit à l'image : Des vidéos pourront être envoyées afin d'avoir un aperçu des cours de danse, ces vidéos resteront du domaine privé et seront envoyées aux parents et par mail uniquement.

Le professeur de danse peut utiliser les visuels des élèves pour les documents de communication, uniquement sur autorisation du responsable légal (voir fiche d'inscription).

Pour le respect du droit à l'image ainsi que de l'intimité et de la vie privée

des élèves, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de prendre des photos/vidéos au sein de la salle de danse.

-Merci de fournir un certificat médical de moins de 3 ans.